

Nom et coordonnées de l'école :

Ecole primaire  
9 route de Boutric  
05 56 72 68 10

Commune :  
ISLE SAINT GEORGES

**PROCES-VERBAL  
CONSEIL D'ECOLE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE**

Date : Jeudi 6 novembre 2025

**Circonscription TALENCE**

**Présents :**

**Présidente - directrice d'école : Mme BRIATTE Audrey**

**Inspecteur de l'éducation nationale : Mme LENNE**

Equipe enseignante :	Mme LETABLE (PS/MS/GS) Mme BRIATTE (CP/CE2/CM1/CM2) M. RAJOY (CP/CE2/CM1/CM2 – lundi)
Le maire ou son représentant :	Mme DAUBANES (maire) Mme COURDURIER Conseillère municipale (commission vie sco. et périsco.)
IEN :	Mme LENNE (IEN) Mme BAUER-BEYRAND (CPC)
Invités (personnel municipal,...) :	Mme GERMON (périscolaire) Mme PELLETIER (RPE) Mme CORTES (RPE) Mme ANDRE (RPE)

**Excusés :**

***Début du conseil d'école : 18h00***

**Secrétaire de séance : M. RAJOY**

- Règlement intérieur et rôle du conseil d'école

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, sur demande du directeur, du maire ou de la moitié de ses membres. Le conseil d'école est l'organe de concertation institutionnelle doté de compétences décisionnelles. Il se prononce sur les principales questions de vie scolaire et établit le règlement intérieur de l'école.

Madame Briatte présente le règlement du conseil d'école applicable à partir de ce jour (cf. Annexe 1)

- Présentation des membres du Conseil d'école

Sont membres de droit du conseil d'école le directeur d'école, l'IEN, la communauté éducative (enseignants, parents d'élèves élus titulaires, un enseignant du RASED), la mairie (le maire et un de ses conseillers). Ces membres ont le droit de vote au conseil d'école. Les autres (par exemple parents suppléants, autres membres du RASED) peuvent assister au conseil d'école mais n'ont pas de voix lors de votes.

- Résultats des élections de représentants de parents d'élèves

Sur 44 inscrits : 35 votants, 33 suffrages exprimés et 2 votes nuls.

La liste des parents d'élèves candidats a été élue avec un taux de participation de 79,55%. C'est une participation en nette hausse par rapport à l'année dernière (62%).

Mmes Pelletier, Cortes et André sont ainsi les nouvelles représentantes de parents d'élèves élues. Madame Lenne les remercie pour leur engagement au sein de l'école.

## **EDUCATION NATIONALE**

### **I) Fonctionnement de l'école**

#### **a) Effectifs**

Dans l'école, nous avons 2 classes pour 29 élèves.

La classe 1 : Classe de PS/MS/GS de 18 élèves (5 PS, 9 MS, 4 GS)

La classe 2 : Classe de CP/CE2/CM1/CM2 de 11 élèves (2 CP, 4 CE2, 2 CM1, 3 CM2)

L'effectif prévisionnel pour la rentrée 2026 est actuellement de 28 ou 29 élèves. Il y a 3 CM2 qui partent en 6<sup>ème</sup>, 3 PS qui entreraient.

#### **b) Règlement intérieur et Charte de la Laïcité et Charte de la Diversité**

Le règlement intérieur a été ajusté par rapport aux années passées. Les membres du conseil d'école en ont reçu une copie en amont.

Mme Briatte fait une relecture des passages modifiés :

- ajout de la mention « *Le lien de confiance qui doit unir les élèves et leur famille au service public de l'éducation, implique le respect des élèves et de leur famille à l'égard des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'école.* » en préambule
- ajout de la mention « *En application de l'article L. 131-8 du code de l'éducation, lorsqu'un enfant manque momentanément la classe, les parents ou les personnes responsables doivent, sans délai, faire connaître au directeur d'école les motifs de cette absence ; celui-ci vérifie la légitimité du motif invoqué au regard des indications de ce même article.* » au paragraphe relatif aux absences.
- suppression de la précision « *qui devront signer une décharge de responsabilité.* » dans le paragraphe « *absences* » en effet, la décharge de responsabilité n'a pas de valeur juridique. Seule la mention dans le cahier d'appel fait foi.
- suppression du paragraphe sur le Covid 19
- ajout des « *écharpes, qui peuvent amener des situations dangereuses. Les tours de cou sont autorisés.* » dans les objets interdits à l'école.

#### Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur (cf. annexe 2) pour l'année scolaire 2025-2026 a été voté à l'unanimité et prend effet dès le 7 novembre 2025. Il sera envoyé par mail aux parents des élèves de l'école. Un accusé de lecture sera distribué via la pochette de liaison et devra être signé par les parents.

Les chartes de la laïcité et de la diversité seront distribuées dans les pochettes des élèves et devront également être signées, à raison d'une par famille.

### **c) Charte de la relation école-familles**

Avant de présenter la charte de la relation école-familles, Mme Briatte rappelle le contexte qui a conduit à sa création.

*« L'année dernière, notre école a traversé plusieurs situations difficiles, parfois marquées par des incompréhensions ou des tensions entre certaines familles et l'équipe éducative. Ces événements ont eu un impact durable sur le climat de l'école, et nous ont amenées, en équipe, à réfléchir à la manière de préserver une communication apaisée et constructive avec l'ensemble des familles.*

*La charte que nous vous présentons aujourd'hui a été pensée comme un outil de prévention et de clarification. Elle rappelle les principes essentiels de respect mutuel, de dialogue et de confiance réciproque qui fondent le partenariat entre l'école et les familles. Elle vise à garantir un cadre serein, dans lequel chacun — élèves, parents et personnels — puisse évoluer dans un climat de sécurité et de bienveillance.*

*Cette charte sera distribuée à toutes les familles dans les prochains jours. Elle devra être lue, comprise et signée par les parents et responsables légaux de chaque élève. Elle sera également signée par l'équipe enseignante, dans une démarche de réciprocité et d'engagement partagé.*

*L'objectif n'est pas de « fixer des règles » supplémentaires, mais bien de rappeler nos valeurs communes et d'instaurer un cadre de confiance propice au bien-être et à la réussite de tous les enfants. »*

Mme Briatte présente la charte (cf. annexe 3). Cette charte est basée sur un document produit au niveau départemental par les services de l'Éducation Nationale et adaptée aux enjeux propres à l'école d'Isle-Saint-Georges.

La charte est amendée collectivement par les membres du conseil d'école pour une validation future par les représentants des parents d'élèves.

### **Présentation du protocole de lutte contre le harcèlement scolaire**

Présentation de l'annexe 2 du règlement intérieur

- La responsabilité du traitement
- Les modalités du traitement
- Les mesures de protection à prendre
- Le suivi post événement

Les enseignantes de l'école Mme Letable et Mme Briatte vont suivre cette année une formation spécifique à la mise en œuvre de ce protocole.

Sur la suggestion de Mme Daubanes, il est envisagé que Mmes Germon - en tant qu'animatrice périscolaire - puissent suivre la même formation. La mairie et les services de l'éducation nationale évaluent conjointement cette possibilité.

### **d) Présentation du plan de continuité pédagogique**

En cas de fermeture d'une ou plusieurs classes, ou de l'école entière, en raison d'une évolution défavorable de la situation sanitaire, un dispositif de continuité pédagogique serait mis en place afin d'assurer la poursuite des apprentissages pour tous les élèves.

L'équipe enseignante proposeront les activités et les consignes de travail via l'application Educartable ou un digipad (un mur virtuel permettant la mise à disposition de documents et de liens numériques) dédié, selon les modalités retenues. Ces outils permettent de maintenir le lien entre l'école et les familles, de faciliter la transmission des documents et de garantir la cohérence des apprentissages.

Plusieurs formes d'organisation pourront être envisagées selon la situation :

- un enseignement hybride, alternant des temps de présence à l'école et des temps de travail à la maison (par exemple, une semaine sur deux) ;
- ou un enseignement entièrement à distance, si les conditions sanitaires l'imposaient.

Un recensement des familles ne disposant pas d'un accès Internet ou de matériel informatique adapté sera réalisé, afin d'identifier les besoins et d'éviter toute rupture d'accès aux apprentissages. Dans la mesure du possible, un prêt de matériel par l'école pourra être organisé pour les familles concernées.

L'équipe enseignante réaffirme son engagement à maintenir un suivi régulier des élèves et à accompagner au mieux les familles dans l'utilisation des outils numériques, pour que chacun puisse poursuivre les apprentissages dans les meilleures conditions possibles.

Il semble important de préciser que ce plan de continuité pédagogique ne concerne que les fermetures d'école ou de classe, et non pas les absences ponctuelles d'élèves pour maladie ou autre motif.

#### e) **Sécurité à l'école**

##### La sécurité incendie

Deux exercices incendies doivent être réalisés dans le courant de l'année.

Le premier a eu lieu le 25 septembre et s'est déroulé dans le calme. Les élèves ont suivi les consignes de sécurité et l'école a été évacuée en 44 secondes.

Après la mise en place de talkie-walkies qui avait déjà permis de réduire considérablement le temps d'évacuation (1min15 en 2023, contre 55 secondes l'année dernière), la mairie a maintenant fait installer un système d'alarme spécifique, qui permet de passer l'alerte très facilement et rapidement. Le point de rassemblement a changé : c'est maintenant proche du petit portillon. En effet, le grand portail doit rester accessible pour laisser circuler les camions de pompiers le cas échéant. Ainsi, les élèves ne doivent pas se trouver devant.

##### Le plan Vigipirate

Dans le cadre du plan Vigipirate, les écoles doivent mettre en œuvre deux PPMS (plan de prévention et de mise en sécurité) : un PPMS « risques majeurs » (type accident technologique, climatologique ou accidents avec produits chimiques) et un PPMS « attentat-intrusion » (sur site ou à proximité). Ceux-ci sont mis à jour chaque année et des exercices sont effectués afin de s'assurer de la compréhension et de l'application des consignes et des signaux d'alerte par les élèves.

Un premier exercice a eu lieu le jeudi 17 octobre selon le scénario d'une intrusion dans l'école par le portail du 9 route de Boutric. Les élèves et les enseignants des classes 1 se sont repliés dans le dortoir de la classe 1. Les élèves de la classe 2 se sont repliés dans la salle des maîtres. Comme l'année dernière, l'exercice a duré une vingtaine de minutes, sur préconisation de l'assistant de prévention de la circonscription. Pour les élèves de maternelle, cet exercice a été présenté sous la forme d'un jeu de cache-cache, Mme Letable, qui assurait l'intérim de direction à ce moment-là, devait les trouver. L'exercice s'est très bien déroulé pour eux, ils ont su rester calmes et patients tout au long de l'exercice. Concernant les élèves d'élémentaire, bien qu'ils aient eu connaissance de l'itinéraire de mise à l'abri et que le calme ait été fait rapidement dans un premier temps, ils se sont rapidement dissipés au sein du lieu de mise en confinement. Cela montre l'importance de réaliser des exercices longs (une vingtaine de minutes) et plus réguliers, afin de leur apprendre à gérer cette attente. Madame Briatte

questionne quant à la faisabilité de faire cacher tous les élèves dans le dortoir de la classe 1 étant donné l'effectif réduit d'élèves. C'est la solution qui sera adoptée pour le prochain exercice.

Le compte rendu du PPMS sera envoyé à la mairie pour qu'ils puissent voir les modifications.

La clé de la salle des Gravettes a bien été fournie à chaque enseignante de l'école, ce qui permet un repli en cas d'intrusion par l'arrière de l'école.

Un deuxième scénario PPMS risques majeurs sera effectué le 23 janvier 2026.

#### **f) Budgets municipaux**

L'enveloppe globale pour l'année 2025 s'élève à 2 627 euros (2167 euros pour les classes et 460 euros pour le « bureau », utilisé pour des commandes communes à l'école (feuilles, enveloppes élections...))

S'ajoute à cela le budget piscine : 680 euros pour 8 sorties piscines (entrées et bus).

La mairie donne également une subvention de 150 € pour les déplacements en bus au cours de l'année.

#### **g) Fonctionnement et état financier de l'année n-1 de la coopérative**

Solde en début d'année : 1592,19 euros (mais il faut déduire des montants que les enseignants ont dépensé actuellement pour équiper leur classe en attendant les mandataires).

Donations de septembre : 165 euros de dons (il faut déduire la cotisation qui est autour de 87,19 euros).

Rentrées d'argent prévues (à ce jour) : photographies scolaires (*1<sup>er</sup> décembre*), marché de Noël (*décembre*), et actions de l'association de parents d'élèves « les cartables fleuris ».

Mme Briatte propose d'inviter les représentants de l'APE « les cartables fleuris » au prochain conseil d'école, compte tenu de leur participation financière à la vie de l'école. Le conseil d'école approuve cette proposition.

Cette année, les deux classes de l'école participeraient au projet école et cinéma (3 sorties pour les élémentaires, 2 pour les maternelles). A raison de 2,60 euros par enfant et par sortie, avec cinq trajets en bus devisés à 145,00 euros chacun, le projet coûtera à l'école 904,40 euros.

#### **h) Utilisation des locaux hors temps scolaire**

Les locaux appartiennent à la mairie d'Isle-Saint-Georges, qui est libre de les utiliser hors temps scolaire. Leur utilisation est ainsi soumise à l'accord préalable de Mme Daubanes.

Mme Briatte précise que le matériel présent dans le cagibi de la cour de récréation en fin d'année a en grande partie disparu lors de l'été. Les caisses faites avec les jeux de récréation ont été cassées voire vidées et des ballons ont disparu. L'équipe enseignante demande que le cagibi soit fermé en dehors des périodes scolaires et périscolaires.

## **i) Communication : Parents / Enseignants / Direction / Mairie**

### Parents/enseignants

La communication entre parents et enseignants passe par l'application « Educartable » en cas de demande de rdv, de justification d'absence, ou de toute autre demande.

Mme Briatte rappelle la nécessité de prévenir de l'absence d'un enfant le jour-même, en laissant un mot sur Educartable, mail ou appel à l'école (même laisser un message sur le répondeur), et de la justifier au besoin au retour de l'enfant.

### Parents/Direction

Les demandes de RDV avec la directrice ou de document administratif doivent être formulées par courriel : [e.islestgeorges@ac-bordeaux.fr](mailto:e.islestgeorges@ac-bordeaux.fr)

### Parents/Mairie

Les parents doivent communiquer dans un premier temps avec les agents responsables du temps périscolaire avant de s'adresser au secrétariat, suivant le motif de la demande.

Lors des réunions de rentrée en classe, Mme Daubanes a souligné l'importance d'avoir d'abord un dialogue avec les agents avant de s'adresser directement à la mairie.

## **II) Projets et vie de l'école**

### **a) Axes généraux**

Le projet d'école 2020-2024 toujours en application pour l'année 2025-2026 prévoit :

- Le langage pour penser
- Citoyenneté et vivre ensemble (messages clairs, médiateur...)
- Favoriser l'intégration des élèves à besoins éducatifs particuliers

Mme Briatte annonce que cette année, l'école est en « évaluation d'école ». Le dispositif sera présenté plus loin dans ce conseil d'école. Cependant, cela implique que le projet d'école sera revu l'année prochaine, pour être en cohérence avec les constats qui ressortiront de cette analyse.

### **b) Projets de classe en lien avec le projet d'école**

#### **Projets de classe**

##### **Classe de maternelle :**

- École et cinéma : 2 sorties cinéma dans l'année
- Intervention dans le cadre de la fête du livre de Léognan : autrice - 21 novembre matin
- Projet lecture/écriture/illustration autour d'un album
- Thème des saisons, tout au long de l'année

##### **Classe d'élémentaire**

- Projet autour du développement durable/océan : sortie de ramassage des déchets au cap ferret le 23 septembre. Reprise de l'opération « Échos d'escale. » au cours de l'année, car cela n'avait pas pu être mis en place l'année dernière.
- École et cinéma : 3 sorties cinéma dans l'année, puis réinvestissement en classe.
- Cycle natation : Les élèves de CM1 et CM2 bénéficient d'un cycle natation afin de valider le brevet

«ASNS » (Attestation du Savoir Nager en Sécurité). Celui-ci se déroule à la piscine de Villenave d'Ornon. Les élèves de CM s'y rendent en car en compagnie des élèves d'Ayguemorte-les-Graves.

### Projets d'école

- Goûter et marché de Noël : jeudi 18 décembre à la salle des Gravettes.
- Fête du printemps/carnaval : date et organisation à prévoir
- Alimentation : petit déjeuner, date à prévoir
- Journée nationale de lutte contre le harcèlement : 6 novembre 2025

### Financement :

Cette année, l'école participe au dispositif **École et Cinéma**, dont le coût s'élève à **904,60 €** pour l'ensemble des classes. La coopérative scolaire dispose actuellement d'un budget de **904 €**, ce qui laisserait un reliquat d'environ **100 €** après règlement de la participation au dispositif.

Ce solde ne permettrait pas de financer les autres projets habituels de l'école (marché de Noël, fête du printemps, petits projets culturels ou matériels pédagogiques complémentaires).

La mairie soutient déjà l'école à hauteur de **450 €**, ce qui est très apprécié et permet d'alléger la charge financière globale. Afin de garantir la poursuite de toutes les activités scolaires et festives sans mettre en difficulté la coopérative, il est proposé de demander une participation symbolique d'1 € par élève et par sortie pour l'année en cours, soit 2€ pour les maternelles et 3€ pour les élémentaires.

Cette proposition est soumise au vote du conseil d'école, dans un esprit de solidarité et de partage des coûts raisonnés entre tous les partenaires de la communauté éducative. Le conseil d'école approuve cette demande.

### c) **Évaluation d'école**

Les objectifs principaux de l'évaluation d'école sont de « *Faire mieux réussir tous les élèves (plaisir et efficacité des apprentissages, résultats, parcours, citoyenneté, insertion), améliorer le bien-être dans l'établissement pour les élèves, les professeurs et l'ensemble des personnels et renforcer la dimension collective, la coopération et le sentiment d'appartenance.* »

L'objectif final est, comme mentionné précédemment, l'actualisation du projet d'école. Tous les établissements publics et privés sous contrat font l'objet d'une évaluation tous les cinq ans. L'évaluation n'étant ni une sanction, ni un contrôle, les établissements choisis ne sont pas l'objet d'une mesure stigmatisante. Au contraire, l'évaluation vise à les aider à progresser et tout établissement peut progresser, quel que soit son profil.

Mme Briatte présente le déroulement dont voici les grands axes :

- Autoévaluation : l'école s'interroge sur son fonctionnement général, son organisation, ses actions pédagogiques et éducatives, leur impact sur les acquis des élèves, le suivi des élèves, le bien-être à l'école pour tous les usagers, la place dévolue aux parents, son ouverture et les liens tissés avec son environnement. A ce titre, des questionnaires seront distribués à tous les acteurs et partenaires de l'école : visant à faire un point sur le fonctionnement de l'école.
- Rédaction d'un rapport par l'équipe pédagogique transmis aux évaluateurs externes.
- Évaluation externe : juin 2026. Un directeur et une conseillère pédagogique.
- Réception du rapport et réécriture du projet d'école l'année suivante. Discussion puis rédaction d'un rapport final.

Compte tenu des dynamiques de territoire, nous sommes couplés à l'école primaire d'Ayguemortes pour cette évaluation. Les questionnaires, analyses et rapport se feront ainsi de concert avec eux.

#### **d) Accueil périscolaire et éventuelles actions en lien avec le projet d'école (continuité éducative)**

La garderie se déroule le matin à compter de 7h30, et le soir jusqu'à 18h30 sous la responsabilité de la mairie. Les élèves sont également pris en charge par le personnel municipal de 12h à 13h35 sur le temps de la pause méridienne.

### **III) Parcours de l'élève**

- a) Dispositifs d'aide (APC, Devoirs faits, pôle ressources, RASED...)

#### Évaluations de début d'année

*Évaluations de CP/CE2/CM1/CM2* : les évaluations sont nationales, et leurs résultats sont également traités au niveau national. Les parents ont commencé à être destinataires des résultats de leurs enfants. Ces évaluations permettent de faire le point sur les acquis des élèves et de recevoir à l'issue de celles-ci les parents des élèves en difficulté afin de mettre en place pour ces élèves des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) fixant des objectifs généraux de réussite.

#### Le RASED

Notre école est pourvue d'une psychologue de l'Éducation Nationale qui se déplacera dans notre école pour effectuer des suivis en fonction de nos besoins. Nous rappelons aux parents qu'ils peuvent à tout moment demander à rencontrer la psychologue scolaire s'ils le souhaitent. Ses coordonnées peuvent être données sur simple demande formulée auprès des enseignants de l'école.

#### Les APC (activités pédagogiques complémentaires)

Suivant les recommandations ministérielles, les APC ont pour objectifs cette année de rendre les élèves plus à l'aise en lecture et face à l'écrit mais également en mathématiques. Les différentes périodes seront consacrées à la remédiation en lecture et en mathématiques, des élèves de l'école les plus fragiles. Les parents des élèves concernés en seront informés.

#### Le soutien renforcé

Mme Letable prendra en charge des créneaux de soutien renforcé pour les élèves d'élémentaire rencontrant des difficultés sur les savoirs fondamentaux (mathématiques et français). Les parents des élèves concernés seront contactés et devront donner leur accord pour que leur enfant puisse bénéficier de ce soutien.

### **MAIRIE**

RAS

### **REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES**

- USEP

La relance d'une association USEP impliquerait un engagement conséquent sur le plan administratif, organisationnel et humain, que l'équipe enseignante n'a pas la possibilité d'assumer actuellement. Nous avons donc fait le choix de concentrer nos efforts sur la qualité et la régularité des activités sportives déjà intégrées au projet d'école, ce qui garantit une continuité pour tous les élèves sans charge supplémentaire pour les enseignants.

- *Le compte rendu du dernier conseil de classe*

Le compte rendu du dernier conseil d'école est bien disponible, ainsi que ceux des dernières années, sur le site de

la mairie. Je vous invite donc à le consulter directement sur le site de la mairie.

- *Couleurs dans la cour de l'école ? Déco, peinture ?*

Les représentantes des parents d'élèves évaluent la possibilité de ce projet qui pourrait prendre la forme de fresques sous les préaux de l'école en sollicitant des artistes notamment. La mairie également réfléchit à de futurs aménagements dans la cour de l'école, en tenant compte des contraintes réglementaires et budgétaires qui se posent.

- *Est-il possible de mettre en place un parcours d'éducation artistique et culturelle à l'école ?*

un parcours EAC est déjà pleinement en place et structuré dans notre établissement. Il s'appuie sur une grande diversité d'expériences tout au long de l'année et sur l'ensemble des classes :

- sorties culturelles (Musée des Beaux-Arts, Bassin des Lumières, CAP Sciences, etc.),
- projets d'écriture, d'illustration et de musique,
- découvertes d'œuvres et d'artistes à travers l'histoire des arts,
- expression artistique et culturelle intégrée dans plusieurs disciplines,
- participation à des dispositifs comme *École et Cinéma*, ou la *chorale de fin d'année*,
- sans oublier des initiatives originales comme le *jeu de piste patrimonial dans le village* ou le *Tour du monde* réalisé par Mme Rodriguez l'année dernière.

L'ensemble de ces actions constitue précisément ce que l'Éducation nationale appelle un *parcours d'éducation artistique et culturelle* : il vise à garantir à chaque élève un accès progressif et cohérent aux arts, aux œuvres et à la culture, de la maternelle au CM2.

Nous restons bien sûr attentifs à faire évoluer ce parcours selon les opportunités et les partenariats possibles, mais il est déjà bien structuré et intégré au projet d'école.

- *Peut-on trouver une solution alternative lorsque des enfants ne sont pas inscrits à la cantine ?*

La mairie accepte de s'échanger avec les représentants des parents d'élèves pour envisager la mise en place éventuelle de « repas de secours » en cas d'oubli.

- *Système de médiation dans la cour*

Concernant la mise en place éventuelle d'un système de médiation dans la cour, il n'a pas été identifié de besoin immédiat à ce jour. Les élèves disposent déjà de plusieurs outils de communication (messages clairs, écoute active, gestion des émotions, etc.) qui leur permettent de gérer efficacement les petites tensions du quotidien. Cependant, l'équipe reste ouverte à l'idée d'enrichir ces dispositifs et envisage d'étudier la faisabilité d'un système de médiateurs élèves. Cette réflexion s'appuiera dans un premier temps sur la consultation des élèves afin de recueillir leur avis et leurs besoins réels en la matière.

**Fin du conseil d'école : 20h45**

---

Prochain conseil d'école aura lieu le : jeudi 12 mars 2026

Fait à ISLE-SAINT-GEORGES, le 10 novembre 2025

Le Directeur ou la Directrice,  
Président(e) du Conseil d'École



Le Secrétaire de séance :

